

BOITE POSTALE 9  
EX**DROITS D'ENREGISTREMENT**

Affaire suivie par :

Tél :

Fax : C

Mél : 25<sup>e</sup>-brv : @dgfip.finances.gouv.fr

Réception sur rendez-vous

(1)

Lettre  
avec  
ARMonsieur le Gérant de la  
SCI

Le 2 juillet 2012

Madame,

Je vous informe que, dans sa séance du 11/06/2012 la commission de conciliation du département de la

a examiné le désaccord existant entre

vous-même <sup>(2)</sup>

votre société <sup>(2)</sup> et l'administration

l'association que vous présidez <sup>(2)</sup>

au sujet de la détermination :

 du montant des droits d'enregistrement au titre de l'année 2010

Au cours de cette séance, à laquelle étaient présents :

M		présidents,
Mme	M	Membres pour la parité administrative,
Mme	e, M	
Me	is, I I	Membres pour la parité professionnelle
M	M	
Mme		secrétaire,

la commission a émis l'avis dont le texte est ci-joint.

Vous trouverez également, ci-joint, un tableau récapitulatif des bases des impositions et les rappels TVA retenus aux différentes étapes de la procédure.

 Je me propose de retenir les bases ou droits après avis de la commission apparaissant colonne 4 du tableau. <sup>(2)</sup>

La présente lettre comporte 4 feuilles, y compris celle-ci.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspectrice des Finances Publiques

(1) Mettre suivant le cas « Bénéfices industriels et commerciaux » ou « Bénéfices de l'exploitation agricole » ou « Bénéfices des professions non commerciales » ou « Détermination des rémunérations à admettre en déduction des résultats de l'entreprise », ou « Détermination des rémunérations à comprendre dans la base de l'impôt sur le revenu ».

(2) Cocher la case correspondante.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basée sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts.